

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : Mesdames BOISHARDY Anita, IMBERT Jacqueline et VALLIN-BALAS Florence, Messieurs CARREL Henri , FERROUD-PLATTET Marius, PILARD Etienne, PONCET Alain , REPENTIN Thierry.

**Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir** : GAUDIN François donne pouvoir à PILARD Etienne, GUIGUE Gilbert donne pouvoir à PONCET Alain

**Délégués titulaires absents** : BROCHE Richard, BURDIN Jean-Pierre, CLARET Jean-Paul, COVAREL Eric, GINET Jean-Pierre, LEOUTRE Jean-Marc, LERAS Gérard

**Assistaient également à la réunion** : DARMET Jean-Louis, MOUTON Jean-Baptiste, POURCHET Philippe, BOLLEY Florence, PLANTE Josette

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil d'Administration et les remercie de leur collaboration. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

### **1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 Octobre 2011 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### **2-DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS**

Philippe POURCHET fait le point sur l'état d'avancement des dossiers en cours :

#### **2-1 : LA BAUCHE - « ZAD Fontaine Cive »**

Lors de du Conseil d'Administration du 18 Février 2011, il avait été approuvé le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ; depuis les négociations ont avancé et le propriétaire a accepté une négociation amiable sur la parcelle objet de la DUP.

*Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- Donne son accord quant à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 1047 pour une surface de 4199 m<sup>2</sup> au prix de 150 000 €.

#### **2-2 : CHAMBERY - « OCV »**

Philippe Pourchet informe le Conseil d'Administration, que le Comité d'Entreprises d'OCV envisage une procédure à l'encontre de l'EPFL suite à l'acquisition du gymnase. Le CE d'OCV revendique l'usufruit de gymnase alors qu'une convention d'occupation était prévue au profit de



la ville de CHAMBERY. Une consultation juridique est engagée. Le Conseil d'Administration en prend acte.

### 2-3 : ST JEAN DE CHEVELU - «Restructuration du Bourg -les quatre chemins »

Le Conseil d'Administration du 11 Avril 2011 a donné son accord pour l'acquisition de parcelles dans le cadre du projet de construction d'environ 80 logements, dont 25% de logements sociaux, en éco-quartier avec une densité dégressive du centre bourg vers les lotissements. Trois parcelles non prévues initialement s'intègrent finalement dans le projet.

*Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles supplémentaires cadastrées section C2869-3134-348 au prix fixé par France Domaine*

### 2-4 : GRESY SUR ISERE - « Espace Multi-Activités »

Alors que le Conseil d'Administration du 10/12/10 avait approuvé l'intervention de l'EPFL sur la totalité de l'emprise du projet communal, la commune a souhaité dans un premier temps redimensionner ses objectifs au seul projet « Espace multi-activités » pour lequel elle sollicite l'appui de l'Etablissement quant au lancement de la procédure d'expropriation.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :*

- *D'approuver le lancement de la procédure d'expropriation par l'EPFL pour le projet « Espace Multi-activités » pour le compte de la commune de GRESY SUR ISERE cette dernière ayant délibéré dans ce sens le 18/11/11 sur les parcelles cadastrées section B1354 et B1355.*
- *D'autoriser le Directeur :*
  - *à conduire les procédures d'expropriation et notamment à solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et des enquêtes parcellaires,*
  - *à ester en justice, tant devant les juridictions administratives que judiciaires et à se faire assister de tout conseil si nécessaire,*
  - *à signer tout acte s'y rapportant.*

### 2-5 : BOURGNEUF - « Arc Isère »

Le Conseil d'administration est informé de l'avancement des négociations et discussions en cours inhérentes à la maîtrise foncière de l'extension du parc d'activités Arc Isère ; l'acquisition des 975 m<sup>2</sup> appartenant à l'Association Foncière de Remembrement ne se réalisera pas dans la mesure où cette association a été dissoute ; les parcelles concernées vont être transférées à la commune de BOURGNEUF, l'EPFL se portera donc acquéreur auprès de la commune. En outre, les négociations avec SFTRF ayant abouti engendrant l'acquisition de parcelles supplémentaires, il convient de valider cette acquisition.

*Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- *Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées ZN84-86-105-108-109-111-115-116-117-119-120-122, ZO 48-50-51-55-74-77-81-105-110-117-123-125-127-129-130-132-143-146, ZO88-91-40-112-107-108-98-122-137-138-83-103-93 sur la commune de*

BOURGNEUF pour une surface 86517 m<sup>2</sup>, sur la commune d'AITON des parcelles cadastrées E1088-1077-1082-1085-1084-1075-1045-1089 pour une surface de 13109 m<sup>2</sup> l'ensemble au prix de 77 582 €

- Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles ZN51-61-63-65-67 pour une surface de 975 m<sup>2</sup> au prix de 2925 € à la commune de Bourgneuf

### **2-6 : ST JEOIRE PRIEURE - « Le Marais du Bondeloge »**

Le conseil d'administration est informé que la moitié de la zone est maîtrisée, soit au moyen d'acquisition, soit par la signature de conventions de gestion au profit du conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

### **2-7 : ECOLE - « Ecole intercommunale »**

Le conseil d'administration est informé que les parcelles maîtrisées dans ce projet vont être rétrocédées fin Avril 2012 à la commune d'ECOLE qui les mettra à la disposition du SIVU scolaire.

### **2-8 : CHANAZ - « Zone des Arbilles »**

Le conseil d'administration est informé que l'acquisition de la dernière parcelle devrait être régularisée en 2012.

### **2-9 : AIME - « Réhabilitation centre Bourg »**

En Février 2011, la Commune d'AIME a sollicité l'EPFL pour un projet de réhabilitation complet du Centre Bourg au croisement de la grande rue et de la rue de la Basilique. Cette opération nécessitait la maîtrise de 3 propriétés bâties, dont deux mitoyennes. Le projet prévoit la construction de logements en accession et en location, la suppression de bâtiments en état de vétusté et la poursuite de l'aménagement des abords de la Basilique, voirie, parkings, espaces verts, office du tourisme et halle pour le marché.

Le Conseil d'Administration est informé de l'accord intervenu avec l'un des propriétaires pour les deux tiers de l'emprise. Les discussions se poursuivent avec la SCI propriétaire de l'ancien hôtel.

*Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles cadastrées B184-185-186-188-189 pour une surface de 607 m<sup>2</sup> au prix de 600 000 €

### **2-10 : CHAMBERY - « Saint Gobain adfors »**

Le conseil d'administration est informé que les permis de démolir concernant l'usine VETROTEX et le château d'eau ont été refusés par l'Architecte des Bâtiments de France qui réclame une étude « plus fine ».

Concernant la gestion de la cafétéria, Philippe POURCHET informe des difficultés à éclaircir la gestion de la cafétéria ; actuellement gérée par la SODEXO occupant le site sans droits réels.

Philippe Pourchet informe qu'une Promesse de Vente a été signée par les époux ALBERT, couple de retraités propriétaire de la maison avec jardinnet enclavée dans le site industriel. L'EPFL travaille avec eux à leur relogement dans les meilleurs délais afin de les préserver des conséquences de la démolition prévue en 2012.

### **2-11 : LA BIOLLE - « Extension du groupe scolaire »**

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire existant, et plus précisément dans l'objectif de créer un restaurant scolaire et une école maternelle, l'EPFL a été sollicité par la commune de LA BIOLLE pour l'acquisition de 2 parcelles de terrain jouxtant l'établissement scolaire actuel pour une contenance totale de 4266 m<sup>2</sup> ; compte tenu de la difficulté d'acquisition amiable des parcelles référencées ci-dessus, la commune avait sollicité l'EPFL pour lancer une procédure d'expropriation, opération validée lors de notre conseil du 12 Septembre 2011. Cette procédure est abandonnée puisque **la propriétaire a finalement accepté notre offre.**

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles B1958-3290 pour une surface de 4266 m<sup>2</sup> au prix de 426 700 € (dont indemnité de emploi de 39700 €)

### **3- NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES**

---

#### **3-1 : ST PIERRE D'ENTREMONT - « Station Service »**

La commune de St Pierre d'Entremont sollicite l'EPFL afin d'acquérir une maison d'habitation à usage de station service (désaffectée partiellement) ; le projet consiste à densifier le centre bourg et à aménager la place en vue de l'atténuation de « l'effet rue ».

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- Donne son accord quant à l'acquisition des parcelles B349-350-2015-2016 pour une surface de 420 m<sup>2</sup> au prix de fixé par France Domaine dont la saisine a été réalisée

### **4- RETROCESSIONS**

---

#### **4-1 : VIMINES - « Pierre Baisse »**

En application de la convention d'Intervention et de portage régularisée et à la demande expresse de la Commune de VIMINES, le conseil d'administration donne son accord à la rétrocession de l'ensemble de la propriété à l'OPAC de la SAVOIE ;

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- donne son accord quant à la rétrocession de l'ensemble de la propriété d'une contenance de 3 647 m<sup>2</sup> à l'OPAC de la Savoie pour un montant de 148 861 euros.

#### 4-2 : BASSENS - « Les Monts »

En application de la Convention d'Intervention et de Portage et à la demande expresse de la commune de BASSENS, le conseil d'administration donne son accord à la rétrocession de l'ensemble de la propriété à l'OPAC de la SAVOIE.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- donne son accord quant à la rétrocession de l'ensemble de la propriété d'une contenance de 28 436 m<sup>2</sup> à l'OPAC de la Savoie pour un montant de 921 100 €

#### 4-3 : ST JEAN DE LA PORTE - « Curiaz Messalières I »

En application de la Convention d'Intervention et de Portage et à la demande expresse de la commune de ST JEAN DE LA PORTE conformément à sa délibération du 25/11/11, le conseil d'administration donne son accord à la rétrocession de la partie haute de la parcelle ZX 235 (p) à un propriétaire privé.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- donne son accord quant à la rétrocession de la partie haute de la parcelle cadastrée ZX 235 (p) d'une contenance de 1133 m<sup>2</sup> à un propriétaire privé pour un montant de 100 000 €

### 5- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 3 ET BUDGET PRIMITIF 2012

Philippe POURCHET présente la décision modificative budgétaire n°3 nécessaire à l'ajustement des comptes.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- décide d'inscrire les virements suivants

		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		4 000.00	4 000.00	0.00	0.00
66112	int courus non échus		4 000.00		
60121	coût d'achat	4 000.00	0.00		

Philippe POURCHET présente le budget Primitif 2012 qui n'appelle pas de remarques du trésorier payeur. Le montant total des sommes affectées aux acquisitions immobilières s'élève à



15 000 000 euros. Il est précisé qu'après approbation du compte administratif 2011 lors du premier semestre 2012, l'affectation du résultat sera votée lors du budget supplémentaire.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:*

- *Décide d'approuver le budget primitif 2012 tel qu'annexé à la présente qui s'équilibre en section fonctionnement à 47 495 515.28 euros et en section investissement à 41 921 815.28 euros*

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

---

### **8-1 : Transmission par mail**

Afin de réduire les coûts de transmission et dans une démarche environnementale, il est proposé au Conseil d'Administration de privilégier le mail comme moyen de transmission. Le Conseil d'Administration approuve.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00**

**Le 19 Décembre 2011,  
Le Président, Thierry REPENTIN**

**PROCHAINE  
SEANCE FIXEE**

**VENDREDI  
2 MARS 2012  
A 14H00**

**Conseil  
d'Administration**